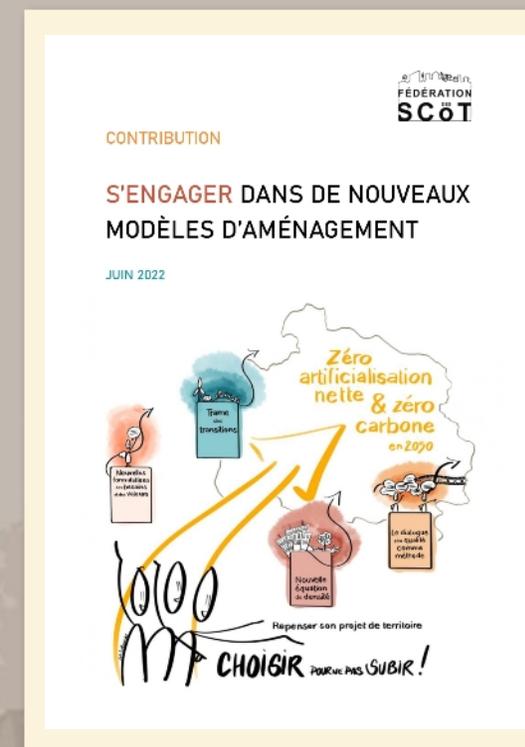


S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement



Lois ELAN, Climat – résilience, et autres évolutions

2 lois avec 2 ambitions très fortes pour les élus du bloc local :

- Renforcer la place du projet politique : moderniser les SCoT pour affirmer la stratégie territoriale intégratrice des objectifs nationaux et régionaux
- Changer la trajectoire des territoires

Mais aussi ...

- Loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux
- Loi d'accélération des énergies renouvelables
- Et à venir : La loi Industrie Verte



Le SCoT modernisé de la loi ELAN

- **Projet d'aménagement stratégique**
- **3 piliers obligatoires**
 - Economie en transversalité (dont aménagement commercial, agriculture forêt)
 - Besoin de la population : Habitat, équipements, services, mobilité
 - Transitions : énergétique, écologique, changement climatique, biodiversitéGestion économe du foncier et lutte contre l'artificialisation
- **DAAC obligatoire**
- **SCoT valant PCAET**
- **Décliner la stratégie et prévoir un plan d'action de mise en oeuvre**
- **Intégrateur des objectifs nationaux et régionaux**



Le changement de trajectoire des territoires

- **Une trajectoire en 3 temps : 3x10 ans, gestion économe du foncier, artificialisation, ZAN** (renouvellement urbain / renaturation)
- **Relever le défi** d'une forte ambition : une marche très haute à monter en très peu de temps, avec une logique de résultat
- Des négociations à mener entre les SCoT à l'échelle régionale (SRADDET) : **objectif régional et territorialisation, grands projets**
- **La prise en compte des efforts déjà réalisés et les dynamiques des territoires et des besoins à venir**
- **Renforcer la gouvernance au sein du bloc local**
- Mieux articuler la chaîne de commandement **stratégie-plans d'action – contractualisation**



Loi facilitant la mise en œuvre du ZAN

- **Des améliorations incontestables** : le sursis à statuer ZAN, le droit de préemption sur les espaces favorables à la renaturation ou au recyclage foncier, ou encore la prise en compte des efforts de renaturation entre 2021 et 2031
- **Des interrogations**
 - Les Projets d'intérêt national ou européen majeurs / l'évolution des SRADDET
 - La garantie universelle de 1ha pour les communes
 - Les mesures d'accompagnement des collectivités



Loi facilitant la mise en œuvre du ZAN son impact sur les volumes fonciers disponibles

La baisse des enveloppes disponibles pour les SRADDET et une modification de leur répartition régionale (Novembre 2024)

- **Diminution de 10 000 ha** à répartir entre les régions à SRADDET pour les grands projets d'envergure nationale ou européenne.
- **1 ha pour les communes** dotées de documents d'urbanisme – mutualisable à l'échelle intercommunale sur demande du Maire – Disposition particulières pour les communes nouvelles

*Commune couverte par un PLU, ou une carte communale prescrit, arrêté ou approuvé **avant le 22 août 2026** ne peut être privée, par l'effet de la déclinaison territoriale des objectifs, **d'une surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.***



Les responsabilités nouvelles pour les élus du bloc local

Attention le compteur du foncier tourne depuis aout 2021

- **Obligation d'un bilan** de consommation **en 2024** pour toutes les collectivités (fait par l'Etat pour les communes en RNU)
- **Les risques** juridiques et financier du dépassement de la consommation du foncier
 - ✓ Annulation de permis et demande de refermer les zones dans les documents
 - ✓ Dommages et intérêts pour les pétitionnaires (entre 300 et 600 000€ le permis)
- De **nouveaux outils** qui renforcent la capacité à piloter le foncier dès à présent et qui augmentent la responsabilité des élus (sursis ZAN, préemption...)
- L'obligation de **valider des documents en 2027/2028** qui pourraient bloquer toute possibilité d'agir + impact sur les acteurs économiques

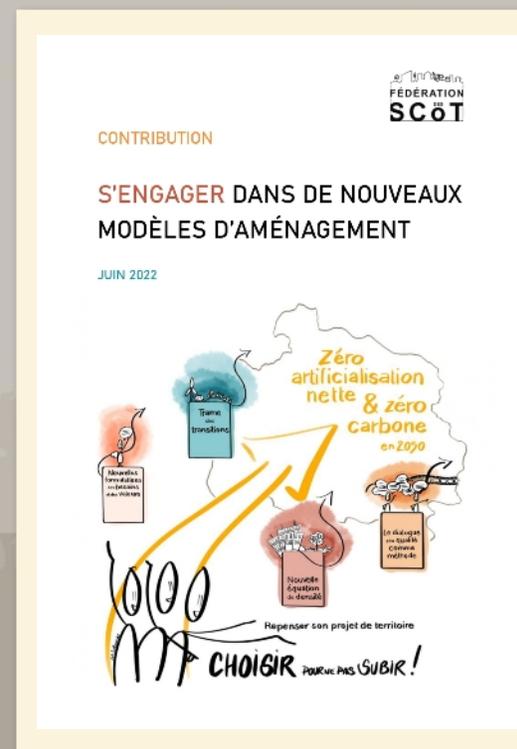


Loi d'accélération des ENR

- Capacité des communes à identifier des **zones d'accélération des ENR**
- En **travaillant de manière coordonnée au sein de leur intercommunalité**
- En précisant **la trajectoire énergétique dans la stratégie territoriale de leur SCoT.**
- **Repenser la gouvernance** au sein du bloc local, mais également avec l'échelle régionale et départementale, avec les opérateurs et les représentants de l'Etat.
- L'objectif étant de **garantir une souveraineté énergétique**

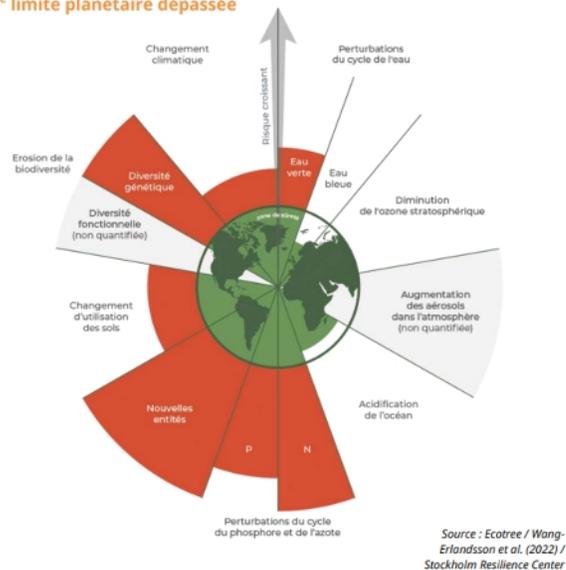


Choisir pour ne pas subir



- **Choisir pour ne pas subir** : la responsabilité politique des élus du bloc local ;
- **Faire face à la révolution d'aménagement du territoire et aux enjeux de la loi Climat résilience** ;
- **Deux horizons connus** : ZAN et ZEN d'ici 2050.

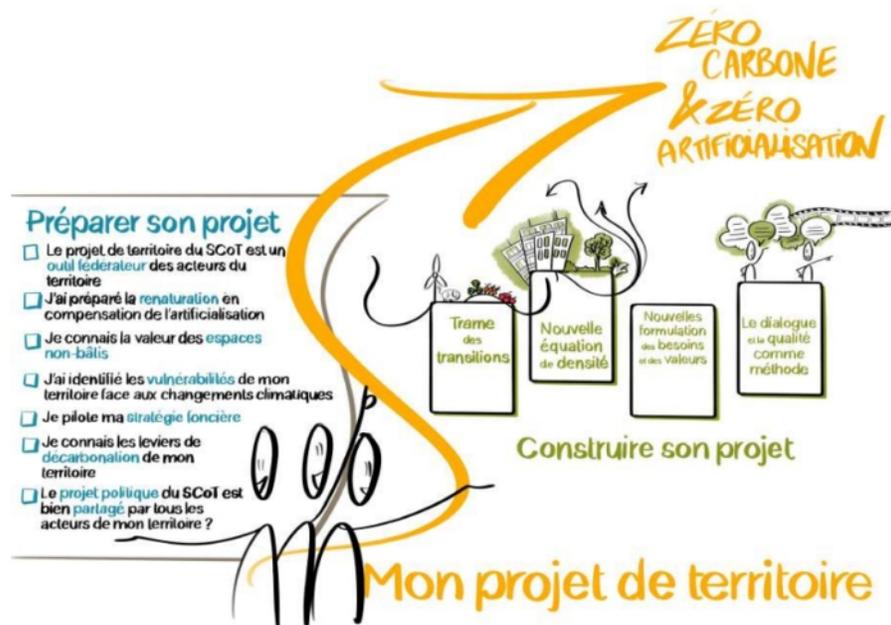
6^e limite planétaire dépassée



- **Identifier les leviers d'action** des élus et **le chemin** qu'ils souhaitent emprunter ;
- Repenser le **projet de territoire** et **s'assurer qu'il permet le changement de trajectoire du territoire, le décliner** ;
- **Agir dès maintenant et engager la réflexion de long terme.**

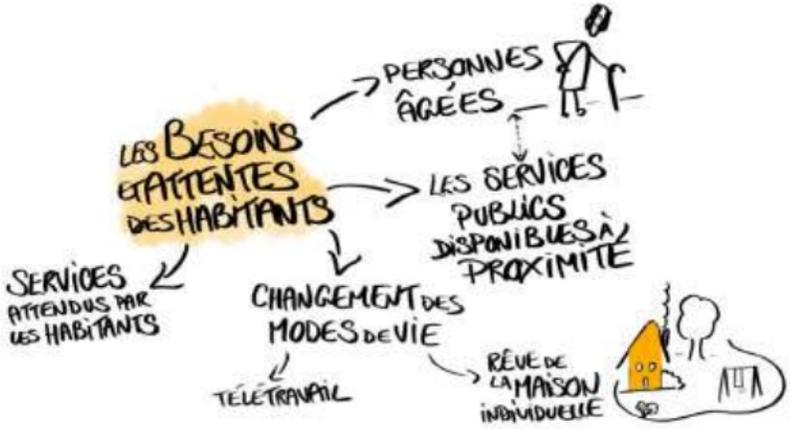
Je m'engage tout de suite :

- Calibrer et mobiliser l'ingénierie des services des trois niveaux de collectivités du bloc local pour construire la connaissance, alimenter les échanges, conduire ou réaliser la révision des documents de planification et d'urbanisme, construire les outils de suivi et d'évaluation.
- Évaluer le **parc de logement** concerné par les **étiquettes énergétiques F et G** qui devront faire l'objet d'une **réhabilitation énergétique** avant 2028 et mettre en place une politique d'aide à la réhabilitation énergétique pour éviter de perdre en disponibilité de logements et augmenter la vacance.

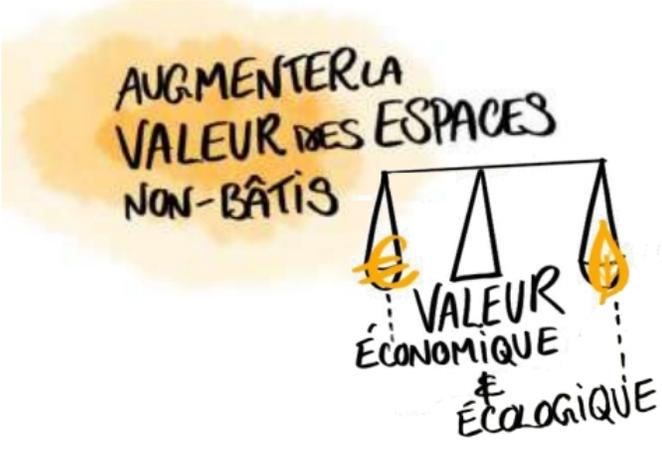
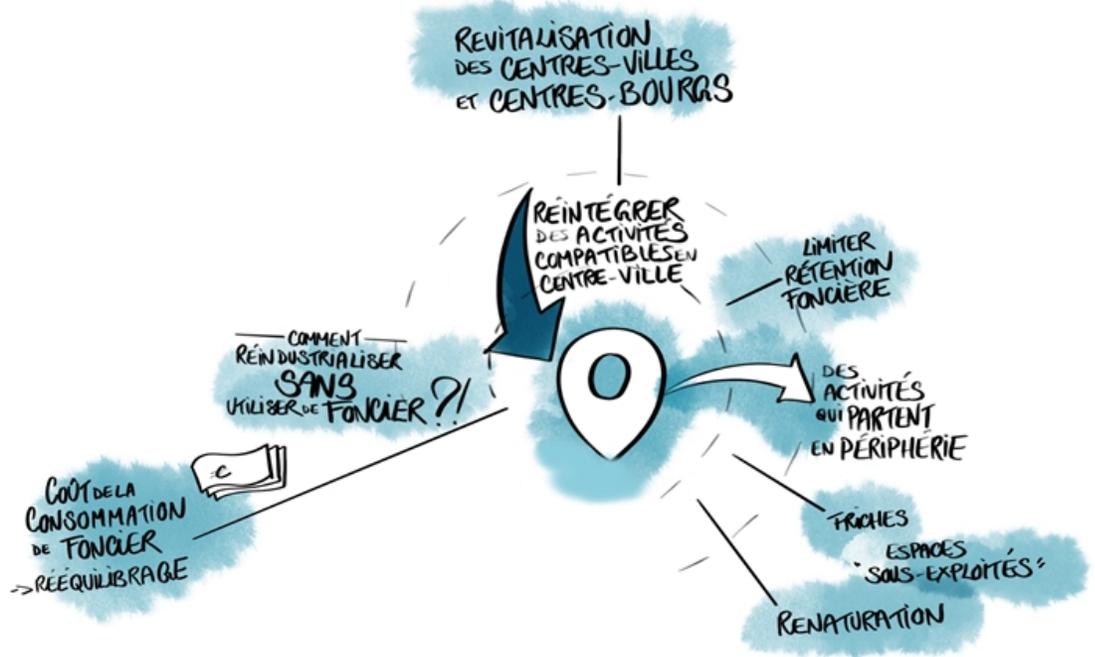


- Transformer la contrainte législative en **opportunité politique de ré-enchanter l'exercice d'aménagement du territoire ;**
- **Les défis** sont tels, pour revoir nos modèles d'aménagement, **s'appuyer sur les compétences de chacun ;**
- Travailler 5 axes :
 - ✓ **Revoir** la manière dont on identifie **les besoins ;**
 - ✓ Elargir **les valeurs** du territoire ;
 - ✓ Faire des **espaces non bâtis l'épicentre des transitions ;**
 - ✓ Formuler une **nouvelle équation pour la densité ;**
 - ✓ La **qualité des aménagements et du dialogue.**

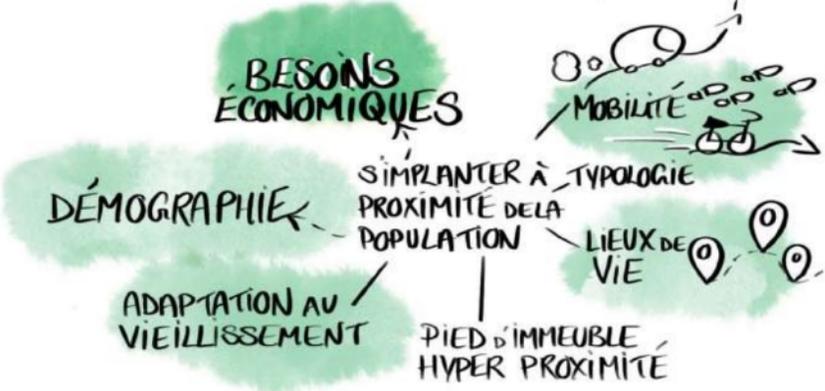
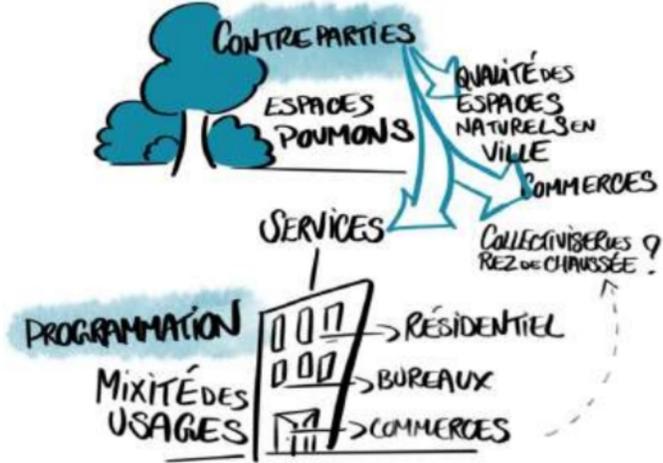
Nouvelle formulation des besoins



Nouvelle formulation des Valeurs



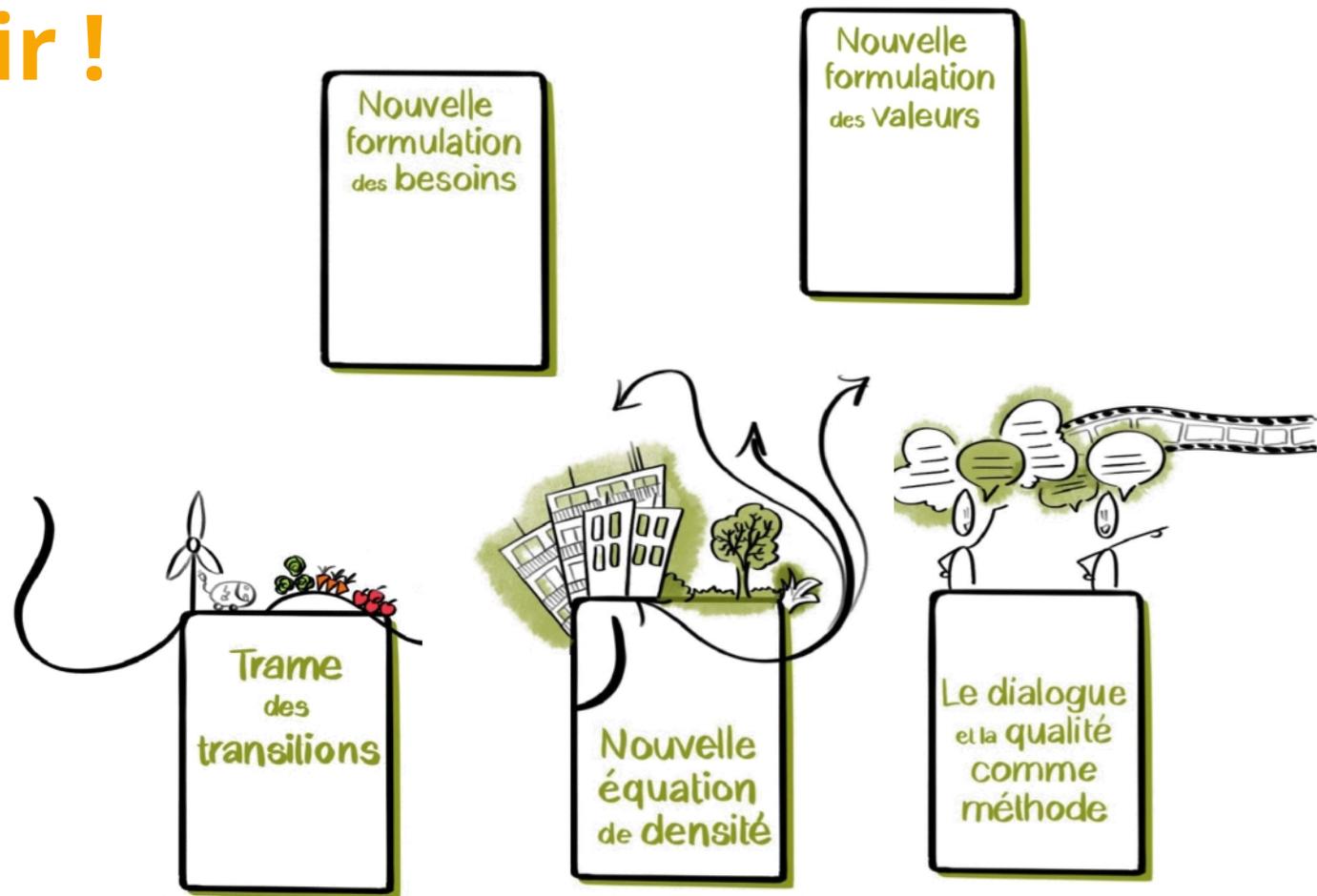






Agir pour ne pas subir !

- Le projet de territoire du SCoT est un **outil fédérateur** des acteurs du territoire
- J'ai préparé la **renaturation** en compensation de l'artificialisation
- Je connais la valeur des **espaces non-bâlis**
- J'ai identifié les **vulnérabilités** de mon territoire face aux changements climatiques
- Je pilote ma **stratégie foncière**
- Je connais les leviers de **décarbonation** de mon territoire
- Le **projet politique** du SCoT est bien **partagé** par tous les acteurs de mon territoire ?



Les besoins en mesures d'accompagnement

Le modèle économique global :

• **Le financement** : massification du renouvellement urbain, le renforcement des aides à la pierre, le fond friche (18 milliards pour les 10 ans)

• La fiscalité

• **La réhabilitation énergétique des étiquettes F et G**, (450 milliards), de la structuration d'une filière artisanale capable d'absorber le volume de travaux

• **La renaturation** et son financement



Les besoins en mesures d'accompagnement

(suite)

Financement d'une ingénierie commune et partagée pour :

- ✓ L'observation et le suivi
- ✓ L'évolution des stratégies territoriales et la traduction dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU/PLUi, ...)
- ✓ L'approche transversale

L'animation politique locale, gouvernance des VP et exécutifs, transversalité des services aux 3 échelles (communes / EPCI / SCoT) à organiser

Territorialisation équitable et mécanisme autour des grands projets régionaux, départementaux

L'association des professionnels et des usagers



Renforcer la place du politique dans la stratégie territoriale pour promouvoir le collectif

Les défis des transitions, le ZAN et le ZEN : une opportunité à se saisir (sans tarder) pour ré-enchanter l'exercice d'aménagement et préparer nos territoires à 2050

